

Comment est calculé le prix d'un trajet en taxi ?

Le prix d'un trajet en taxi n'est pas défini par chaque chauffeur ou artisan taxi, au contraire il est calculé selon des règles bien précises. Chaque taxi doit obligatoirement être équipé d'un compteur horokilométrique, également appelé taximètre. C'est lui qui détermine le prix à payer par les clients des taxis.

3 critères sont pris en compte :

- PC : initiales de Prise en Charge, c'est le tarif affiché à la mise en marche du compteur
- KM : prix par kilomètre parcouru
- HEURE (spécifique aux taxis parisiens) : prix horaire. Si le taxi est bloqué dans un embouteillage ou attend un client, par exemple, ce tarif s'enclenche automatiquement. Dans le cas d'un bouchon, il peut être comptabilisé un tarif KM et un tarif Heure en alternance, en fonction de la vitesse du véhicule.

Calcul du prix d'une course pour les taxis parisiens

Les règles de définition du prix d'une course en taxi diffèrent en région parisienne du reste de la France, selon l'heure et la zone du trajet. On considère ainsi 3 catégories de prix :

KM A et HEURE A : Ce tarif ne s'applique que de 10h à 17h, pour un trajet dans Paris et sur le boulevard périphérique.

KM B et HEURE B :

- pour Paris, applicable de 17h à 10h, de 7h à minuit le dimanche et de minuit à 7h les jours fériés.
- pour les communes avoisinantes rattachées aux taxis parisiens (zone suburbaine) : applicable de 7h à 19h tous les jours.

KM C et HEURE C :

- pour Paris : applicable le dimanche de minuit à 7h
- pour la zone suburbaine : de 19h à 7h tous les jours.

Ainsi, lorsque le client demande un devis à un artisan taxi parisien ou à une centrale, il convient de prévoir une marge entre le tarif annoncé (bien souvent pour trajet effectué dans un trafic fluide) et le tarif réel de la course, selon le trafic routier au moment exact de la course.

> [se reporter à la grille de prix des taxis parisiens](#)

Calcul du prix d'une course pour les Taxis provinciaux

En province, seul le tarif kilométrique compte.

KM A : pour une course aller/retour en journée du lundi au samedi (en général : 7h-19h)

KM B : pour un trajet en taxi aller/retour de nuit du lundi au samedi, ou les dimanches et jours fériés.

KM C : pour un trajet aller simple en journée du lundi au samedi

KM D : pour un trajet aller simple de nuit du lundi au samedi, ou les dimanches et jours fériés.

> [se reporter à la grille de prix des taxis par département](#)

Suppléments

Au prix affiché au compteur, le taxi est en droit de demander un supplément en cas de transport :

- d'une 4ème personne
- d'un 2ème colis
- d'un animal

Le taxi doit informer son client de ces suppléments dès sa prise en charge.